

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration et la colonisation: grains de semence et autres secours aux colons sur des terres non patentées, dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, y compris le mandat du Gouverneur général (26 février 1918), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—édifices publics—Québec: édifices publics de Roberval—drain, etc.—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—Manitoba: ferme expérimentale de Brandon—pour remplacer les bâtiments détruits par l'incendie, y compris l'intérêt à 5 pour 100 sur le montant dû à l'entrepreneur—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Travaux publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.: édifices publics d'Ottawa—téléphone—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Québec: Laprairie—travaux de protection—mandat du Gouverneur général (17 décembre 1917), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail: *Loi des enquêtes en matière de différends industriels*—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers: *Gazette du Canada*—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution des documents parlementaires et autres publications du gouvernement: crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses: crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour des secours à Halifax—deux mandats du Gouverneur général pour \$500,000 chacun, émis les 8 et 11 décembre 1917, respectivement, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une explosion de mine de houille—secours aux sinistrés—mandat du Gouverneur général, 23 février 1918: New-Waterford, \$10,000, Stellarton, \$15,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Accise: frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc.—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la fabrication des substances alimentaires, etc.: falsification des substances alimentaires et administration de la *Loi relative aux fertilisants, aux marques frauduleuses et aux produits alimentaires du commerce*—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit millions cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux—imputable sur la perception du revenu—chemins de fer de l'Etat: frais d'exploitation—crédit supplémentaire, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.